

## Lettre du proviseur

Madame, Monsieur, Cher parent,

Comme je vous l'ai indiqué dans mon message d'accueil de l'application Télé-inscription, votre enfant est désormais affecté au lycée Cézanne et vous devez finaliser la démarche en procédant à son inscription (avant le 6 juillet 2017) qui seule lui permettra d'être élève de l'établissement à la rentrée prochaine. Après le 6 juillet, tout élève affecté dont les responsables légaux n'auront pas rempli les formalités d'inscription laissera sa place au profit d'un élève placé en liste d'attente.

Pour procéder à cette inscription, il vous est possible d'utiliser la procédure informatisée de télé-inscription, qui vous permet de commencer la démarche d'inscription sans vous déplacer, ou bien de vous rendre dans l'établissement selon le planning indiqué.

Par le service de télé-inscription (ou par le dossier papier à retirer au lycée : secrétariat de la vie scolaire), vous allez **exprimer des souhaits**, auquel le lycée s'efforcera de répondre au mieux, en fonction des capacités d'accueil.

Pour les élèves ne souhaitant pas une section européenne ou orientale, le libellé de la formation est : *2dgt2 (cas general 2 ens.explo)*

### **Sections européennes et orientales :**

S'agissant de la **section européenne anglais** (choix : *2 européenne&langues orientales / anglais langue de section*) la commission de recrutement s'est déroulée le 12 juin 2017. Les admissions et les refus ont été notifiés par courrier. Seules les candidatures qui ont été retenues seront prises en compte à l'issue des procédures d'inscription.

Pour toutes les **autres sections** (allemand, italien, russe) (choix : *2 européenne&langues orientales / allemand langue de section*), les candidatures seront examinées en fonction des possibilités d'organisation des enseignements. Les élèves souhaitant être inscrits en euro allemand, italien, russe doivent impérativement avoir au moins un vœu d'enseignement d'exploration n°2 sur les enseignements d'exploration scientifique ou sur littérature et société/civilisation et communication.

### **Enseignements d'Exploration 2 (EDE2).**

Les enseignements d'Exploration 2 suivis en classe de 2de n'ont pas d'incidence sur l'orientation qui sera souhaitée et décidée en fin d'année. Sous un même libellé peuvent être proposés des projets différents selon les équipes pédagogiques. Le service de télé-inscription ne permet pas de détailler les contenus. C'est pourquoi je vous incite à renseigner la fiche pédagogique qui précise davantage les enseignements proposés et à venir découvrir les propositions dans l'établissement.

Vous pouvez ne mentionner qu'un souhait d'EDE1 (SES ou PFEG). Il vous est en revanche demandé d'émettre trois souhaits d'EDE2. Si vous avez choisi de venir au lycée lors des journées d'inscription, il vous sera possible de découvrir plus précisément ces enseignements et éventuellement modifier la fiche pédagogique.

Les enseignements d'exploration (EDE2) artistiques (Danse et Théâtre = Arts du spectacle / Cinéma Audio-visuel et Arts Plastiques = Arts visuels: 4,5H) sont différents des enseignements en option facultative (3H le mercredi après-midi). Ils comportent un enseignement pratique et théorique et des activités obligatoires (Cinéma le samedi matin, spectacles en soirée pour la danse et le théâtre, musées...).

S'agissant du latin et du grec, des langues vivantes 3 (Russe, arabe, italien), l'enseignement et le groupe sont identiques que l'élève soit inscrit en EDE2 ou option facultative. En revanche, pour avoir l'assurance d'obtenir un enseignement en Grec, Latin ou LV3 il vaut mieux choisir cette matière en enseignement d'exploration plutôt qu'en enseignement facultatif.

En effet, l'établissement s'efforcera toujours de donner satisfaction aux demandes pour les **enseignements facultatifs** (un seul), mais des incompatibilités d'emploi du temps pourront empêcher de répondre favorablement à certains souhaits.

### **Elève à besoins éducatifs particuliers :**

Une classe à projet existe, avec une équipe pédagogique formée et volontaire. La demande doit être formulée sur la fiche pédagogique, qui recensera également les informations en matière de PAI, PAP, PPS, aménagement d'épreuve au brevet.

### **Option EPS et AS:**

L'entrée dans la classe à projet sportif est conditionnée à l'examen du dossier par la commission de sélection. L'option EPS n'est offerte qu'aux élèves de cette classe. En revanche, tous les élèves peuvent s'inscrire à l'Association Sportive dont les activités se déroulent le mercredi après-midi.

### **Hébergement :**

Si vous cochez la case *hébergement souhaité : Demi-pensionnaire*, vous devez remettre un chèque de 80 €uros avec le dossier d'inscription (**attention : inscrire Nom et Prénom de l'élève au dos du chèque**)

Si vous cochez la case *hébergement souhaité : internat*, il vous faudra renseigner la fiche internat. Attention, le lycée Cézanne ne dispose que d'un internat fille et seules une quinzaine de places seront mises à disposition des élèves de 2de. Les demandes seront étudiées par une commission qui prendra en considération les critères sociaux et l'éloignement géographique.

### **Boursiers :**

Si votre enfant est boursier, il y aura des formalités à effectuer à la rentrée auprès du service des bourses. **Joindre un RIB et une notification de bourse au dossier d'inscription.**

Pour les parents utilisant la télé-inscription, vous devrez **finaliser cette pré-inscription en retournant les pièces administratives suivantes à l'établissement :**

- Fiche pédagogique
- Fiche d'urgence médicale
- Fiche Assistante Sociale
- Fiche d'autorisation de sortie et droit à l'image
- La copie des trois bulletins de 3e
- 4 photographies
- Pour les élèves demi-pensionnaires : chèque de 80 €uros (à l'ordre de l'agent comptable lycée P. Cézanne), **avec nom et prénom de l'élève au dos du chèque.**
- Une cotisation volontaire de 10 € pour la Maison des Lycéens (chèque à l'ordre de la MDL **avec nom et prénom de l'élève au dos du chèque**), et fiche d'inscription à la MDL.
- Un EXEAT : certificat de radiation émis par le collège
- RIB pour les élèves boursiers (**noter Nom et Prénom de l'élève au dos**)
- Lettre de motivation et de justification pour une demande d'internat et fiche de demande d'internat.

- Photocopie du jugement de divorce en cas de séparation

Afin de vous renseigner - notamment sur les enseignements d'exploration et les options facultatives - vous aider dans vos démarches, et récupérer les pièces du dossier, nous vous proposons de vous accueillir (ne pas oublier de vous munir de votre code si vous avez à compléter ou modifier la télé inscription) selon le planning ci-dessous :

DATE	HEURE	COLLEGES CONCERNES
<b>LUNDI 3 JUILLET</b>	<b>MATIN : 10H/12H</b>	<b>SAINT EUTROPE</b>
	<b>APRES MIDI : 13H30/17H</b>	<b>ROCHER DU DRAGON</b>
		<b>LE PUY SAINTE REPARADE</b>
<b>MARDI 4 juillet</b>	<b>MATIN : 8H30/12H</b>	<b>LA CHENERAIE</b>
		<b>CAMPRA</b>
		<b>SACRE CŒUR</b>
	<b>APRES MIDI : 13H30/17H</b>	<b>ROGNES</b>
		<b>JEAN JAURES PEYROLLES</b>
<b>MERCREDI 5 JUILLET</b>	<b>MATIN : 8H30/12H</b>	<b>JAS DE BOUFFAN</b>
		<b>CHÂTEAU DOUBLE</b>
		<b>MIGNET</b>
		<b>AUTRES COLLEGES</b>

***Des ordinateurs seront mis à la disposition des familles qui souhaiteraient procéder à une télé inscription lors de leur venue au lycée.***

Vous pouvez également nous retourner les pièces nécessaires par mèl, à l'adresse suivante : [inscriptioncezanne@gmail.com](mailto:inscriptioncezanne@gmail.com)

Tous les services auront à cœur de vous apporter les précisions qui vous seraient nécessaires, lors de votre venue au lycée, par mèl ou téléphoniquement (les lignes et les postes téléphoniques peuvent être néanmoins saturés du fait des opérations d'examen et d'inscription).

Tous les personnels du lycée se joignent à moi pour vous souhaiter un très bel été.

Cordialement

Le proviseur

Serge Bard

